République
Française
Département de
L'Aveyron

République Française
Mairie de
SAINT-GEORGES
DE LUZENÇON

PROCES-VERBAL DETAILLE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril 2025, à vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le **vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

Etaient présents : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GAUFFRE Christian, MUYS Elisabeth, THOMAS Rémi et VICENTE Florian.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : FORT Dominique (uniquement pour le vote du PV du 06/02/2025 et la 1ère délibération), LOPEZ Emilie

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
ARIZA Emmanuelle	à	EGEA Frédéric
CARRIERE Edith	à	THOMAS Rémi
DELMAS Corinne	à	CHUREAU Esther
GALTIER Samuel	à	VICENTE Florian
LEPETIT Philippe	à	CARRIERE Philippe

Secrétaire de Séance : Mme MUYS Elisabeth

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 février 2025
- Liste des décisions prises depuis le dernier conseil municipal
- Délibérations :

2025-012 Budget Communal - Nomenclature M57, amortissement des subventions d'équipement versées
2025-013 Convention de partenariat Commune de St Georges de Luzençon / Ville de Millau pour la programmation décentralisée du Théâtre de la Maison du Peuple, « Les Escapades du Théâtre 2025-2026 ».
2025-014 Budget Communal - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
2025-015 Budget Communal : Affectation du résultat de fonctionnement 2024
2025-016 Budget Centre Commercial : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
2025-017 Budget Centre Commercial : Affectation du résultat de fonctionnement 2024
2025-018 Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Approbation du Compte Financier

Unique (CFU) 2024

2025-019 Budget Eau – Assainissement : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

2025-020 Budget Eau – Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

2025-021 Budget photovoltaïques : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

2025-022 Budget photovoltaïques : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

2025-023 Vote des taux d'impositions 2025 pour les taxes directes locales

2025-024 Budget Communal : Approbation du budget primitif 2025

2025-025 Budget Centre Commercial : Approbation du budget primitif 2025

2025-026 Budget Eau - Assainissement : Approbation du budget primitif 2025

2025-027 Budget Photovoltaïques : Approbation du budget primitif 2025

- Date du prochain Conseil Municipal.
- Informations diverses.
- Questions diverses.

APPROBATION DU(DES) PROCES VERBAL(VERBAUX) DE LA(DES) SEANCE(S) PRECEDENTE(S) DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

Le compte rendu du conseil municipal du 06 février 2025 est adopté **à l'unanimité.**

LISTE DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

DELIBERATIONS

Délibération n°2025-012 : Budget Communal - Nomenclature M57, amortissement des subventions d'équipement versées

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

- **Vu** le code général de la fonction publique,
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2321-2 alinéa 28 ;

- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 ;
- **Vu** le budget principal de la Commune ;
- **Vu** la délibération n°D2023-037 du 13 juin 2023 portant sur le « Budget Communal - Nomenclature M14, amortissement des subventions d'équipement versées » ;
- **Considérant que** l'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissements destinés à son renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28..) et un débit en dépense de fonctionnement (compte 6811). L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes différentes : linéaire, variable ou dégressive, la méthode linéaire étant favorisée par les collectivités ;
- **Considérant** le besoin de fixer les durées d'amortissements par voie délibérative ;
- **Considérant que** la commune de Saint-Georges-de-Luzençon compte moins de 3 500 habitants ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes de moins de 3 500 habitants et leurs établissements, seul est obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement versées (imputées aux comptes 204XXXX).

Ces subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale :

- de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,
- et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Ces durées sont arrêtées par décision de l'assemblée délibérante dans le respect des durées d'amortissement maximales.

L'article R2321-1 du CGCT prévoit par ailleurs la possibilité de neutraliser budgétairement la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'arrêter la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Monsieur le Maire propose d'adopter la méthode d'amortissement linéaire.
Cette délibération s'appliquera pour les amortissements calculés à compter du 1er janvier 2025 et non pour les amortissements antérieurs, les plans d'amortissement commencés se poursuivant jusqu'à leur terme.

A compter de l'exercice 2025, pour le budget principal de la commune , Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **d'ADOPTER** les durées d'amortissement suivantes pour les subventions d'équipement versées :
    - 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, (max 5 ans)
    - 5 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, (max 30 ans)
    - 5 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national (max 40 ans)
- **d'ADOPTER** la méthode d'amortissement linéaire,
- **d'AMORTIR** les subventions dont le montant est inférieur à **1 000 €** en une seule annuité au cours de l'exercice suivant leur mandatement,
- et **DIRE** que les plans d'amortissement qui ont été commencés se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

Arrivée de Mme FORT Dominique.

Délibération n°2025-013 : Convention de partenariat Commune de St Georges de Luzençon / Ville de Millau pour la programmation décentralisée du Théâtre de la Maison du Peuple, « Les Escapades du Théâtre 2025-2026 »

Rapporteur : Mme CHUREAU Esther

La Ville de Millau présente dans les murs de son Théâtre, une programmation éclectique qui touche un public très divers. Elle poursuit sa démarche de rayonnement culturel et de développement des publics au travers de plusieurs dispositifs.

Le Théâtre de la Maison du Peuple va à la rencontre du public avec des spectacles programmés sur le territoire du Sud-Aveyron, avec une action appelée **« Les Escapades du Théâtre ».**

Ce dispositif reçoit le soutien financier de la DRAC Occitanie, du Conseil Régional Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron.

Pour la saison **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon accueillera **2 (deux)** spectacles :

- ***« Mentir Lo Minimo», le dimanche 9 novembre 2025 à 17h***
  Durée : 0h50, Tout public dès 8 ans, jauge 160 personnes
  https://cialtagama.com/mentir-lo-minimo/#lg=1&slide=0
- ***« La Fontaine unplugged», le samedi 24 janvier 2026 à 20h30***
  Durée : 1h05, Tout public dès 8 ans, jauge 160 personnes
  https://www.youtube.com/watch?v=CJrp1jVwwEQ

La convention de partenariat ci-annexée est proposée pour fixer les modalités de collaboration et confiant la maîtrise d'œuvre au Théâtre de la Maison du Peuple (expertise artistique, administration, communication, organisation technique, billetterie et modalités financières).

Concernant les conditions financières, la Ville de Millau s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais liés aux prestations des compagnies et à l'accueil des spectacles et la Commune de St Georges de Luzençon s'engage financièrement pour l'accueil des spectacles en versant à la Ville de Millau, les participations suivantes :

- **1 440,00 € TTC,** pour le spectacle **« Mentir Lo Minimo »,**
- **1 484,00 € TTC,** pour le spectacle **« La Fontaine unplugged ».**

Nombre de présents :	13
Nombre d'absent(s) :	1
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

Délibération n°2025-014 : Budget Communal : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur l'adjoint aux finances indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le CFU Erreur ! Source du renvoi introuvable. du Erreur ! Source du renvoi introuvable. qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses (+RAR)	Recettes	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Résultat
Fonctionnement	1 353 745,44 €	1 699 709,15 €	161 450,05 €	507 413,76 €
Investissement	614 428,45 €	532 561,16 €	-165 823,88 €	-247 691,17 €
Total	1 968 173,89 €	2 232 270,31 €	-4 373,83 €	259 722,59 €

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

14 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2025-015 : Budget Communal : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :
Monsieur Le Maire indique que :

(A)	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :	345 963,71 €
(B)	Résultats antérieurs de fonctionnement reportés :	161 450,05 €
(C)	⇒ Soit un résultat à affecter de :	507 413,76 €
(D)	Solde d'exécution d'investissement :	-242 377,17 €
(E)	Solde des RAR d'investissement :	-5 314,00 €
(F)	Besoin de financement :	-247 691,17 €
(G)	Affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2025 :	247 691,17 €
(H)	Résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2025 :	259 722,59 €

Nombre de présents :	13
Nombre d'absent(s) :	1
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

La délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

15 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2025-016 : Budget Centre Commercial : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances fait le même rappel que pour le budget Communal et :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le CFU Erreur ! Source du renvoi introuvable. du **Budget Centre Commercial** qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Résultat
Fonctionnement	12 490,83 €	42 917,10 €	20 593,71 €	51 019,98 €
Investissement	21 084,75 €	13 593,79 €	-13 593,79 €	-21 084,75 €
Total	33 575,58 €	56 510,89 €	6 999,92 €	29 935,23 €

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

14 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2025-017 : Budget Centre Commercial : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur Le Maire indique que :

(A)	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :	30 426,27 €
(B)	Résultats antérieurs de fonctionnement reportés :	20 593,71 €
(C)	⇒ Soit un résultat à affecter de :	51 019,98 €
(D)	Solde d'exécution d'investissement :	-21 084,75 €
(E)	Solde des RAR d'investissement :	0,00 €
(F)	Besoin de financement :	-21 084,75 €
(G)	Affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2025 :	21 084,75 €
(H)	Résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2025 :	29 935,23 €

Nombre de présents :	13
Nombre d'absent(s) :	1
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

La délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

15 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2025-018 : Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances fait le même rappel que pour le budget Communal et :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le CFU Erreur ! Source du renvoi introuvable. du **Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires »** qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Résultat
Fonctionnement	3 330,57 €	0,00 €	436,72 €	-2 893,85 €
Investissement	79 328,49 €	0,00 €	121 197,87 €	41 869,38 €
Total	82 659,06 €	0,00 €	121 634,59 €	38 975,53 €

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

14 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2025-019 : Budget Eau – Assainissement : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances fait le même rappel que pour le budget Communal et :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le CFU Erreur ! Source du renvoi introuvable. du **Budget Eau - Assainissement** qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses (+RAR)	Recettes	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Résultat
Fonctionnement	474 248,91 €	481 652,21 €	182 697,54 €	190 100,84 €
Investissement	200 540,30 €	163 077,66 €	34 562,42 €	-2 900,22 €
Total	674 789,21 €	644 729,87 €	217 259,96 €	187 200,62 €

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

14 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2025-020 : Budget Eau – Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur Le Maire indique que :

(A)	Résultat d'exploitation de l'exercice 2024 :	7 403,30 €
(B)	*dont plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs*	*0,00 €*
(C)	Résultats antérieurs de fonctionnement reportés :	182 697,54 €
(D)	⇒ Soit un résultat à affecter de :	190 100,84 €
(E)	Solde d'exécution d'investissement :	1 658,48 €
(F)	Solde des RAR d'investissement :	-4 558,70 €
(G)	Besoin de financement :	-2 900,22 €
(1)	Affectation en réserves (R1064) en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs :	0,00 €
(2)	Affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2025 :	2 900,22 €
(3)	Résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2025 :	187 200,62 €

Nombre de présents :	13
Nombre d'absent(s) :	1
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

La délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

16 voix pour
0 voix contre
2 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2025-021 : Budget Photovoltaïques : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :
Monsieur l'adjoint aux finances fait le même rappel que pour le budget Communal et :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le CFU Erreur ! Source du renvoi introuvable. du **Budget Photovoltaïques** qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses (+RAR)	Recettes	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Résultat
Fonctionnement	1 231,06 €	0,00 €	0,00 €	-1 231,06 €
Investissement	172 168,00 €	180 000,00 €	0,00 €	7 832,00 €
Total	173 399,06 €	180 000,00 €	0,00 €	6 600,94 €

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

14 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2025-022 : Budget Photovoltaïques : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur Le Maire indique que :

(A)	Résultat d'exploitation de l'exercice 2024 :	-1 231,06 €
(B)	*dont plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs*	*0,00 €*
(C)	Résultats antérieurs de fonctionnement reportés :	0,00 €
(D)	⇒ Soit un résultat à affecter de :	-1 231,06 €
(E)	Solde d'exécution d'investissement :	106 767,42 €
(F)	Solde des RAR d'investissement :	-98 935,42 €
(G)	Besoin de financement :	0,00 €
(1)	Affectation en réserves (R1064) en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs :	0,00 €
(2)	Affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2025 :	0,00 €
(3)	Résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2025 :	-1 231,06 €

Nombre de présents :	13
Nombre d'absent(s) :	1
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

La délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

15 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2025-023 : Vote des taux d'impositions 2025 pour les taxes directes locales

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La loi de finances pour 2025 a modifié le périmètre de la taxe d'habitation.

L'article 110 de la loi n°2023-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 recentre la taxe d'habitation (TH) sur les locaux destinés à l'habitation à titre de résidence secondaire et les locaux mixtes (usages simultanés professionnel et d'habitation).

Il supprime l'imposition à la TH des locaux à usage exclusivement professionnel (associations, maisons d'assistants maternels, structures d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté, locaux à usage privatif des établissements d'enseignement privé, foyers d'accueil médicalisés).

L'article 1407 du Code général des impôts a ainsi été modifié, et les mots "et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale" sont supprimés.

La commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2024 pour l'année 2025 et de délibérer pour fixer les taux d'imposition 2025 de la façon suivante :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 42,34 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 95,56 %
- Taxe d'habitation résidences secondaires (TH) : 14,83 %

Nombre de présents :	13
Nombre d'absent(s) :	1
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

La délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

17 voix pour
0 voix contre
1 abstention(s) (M. CARNAC Alain)

Délibération n°2025-024 : Budget Communal : Approbation du budget primitif 2025

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes ; et la section d'investissement en suréquilibre de **270 656.59 €.**

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

14 voix pour
3 voix contre (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)
0 abstention(s)

Délibération n°2025-025 : Budget Centre Commercial : Approbation du budget primitif 2025

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes ; et la section d'investissement en suréquilibre de **29 385.23 €.**

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

14 voix pour
3 voix contre (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)
0 abstention(s)

Délibération n°2025-026 : Budget Eau – Assainissement : Approbation du budget primitif 2025

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

15 voix pour
0 voix contre
2 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2025-027 : Budget Photovoltaïques : Approbation du budget primitif 2025

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	2
Nombres de procuration :	5
Quorum :	10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés :**

14 voix pour
0 voix contre
3 abstention(s) (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Date proposée :

- Le jeudi 15 mai 2025 à 20h30

POINTS DIVERS

- ACTIA RAILWAY : information pour donner suite à la publication dans les journaux d'articles concernant le plan de restructuration avec suppression de 46 postes
- Les
- L'hôpital :
  - 1er terrassement d'ici la fin de l'année,
  - 1ère pierre d'ici début d'année 2026,
  - le projet a été publié dans les journaux,
  - le permis de construire d'ici l'été,
  - la commune est partie prenante pour les réseaux eau, assainissement et le pluviale lors des réunions techniques,
  - pour la voirie : M. VIALA a présenté un périmètre d'étude avec toutes les possibilités de déviations pour engager les études (4 saisons, écologie, bruit, géologie, ...) sans creuser. Un courrier sera envoyé aux 150 propriétaires pour avoir l'autorisation d'accéder aux terrains d'études. Fin des études prévues courant 2026.
- Carnaval des enfants ce vendredi

QUESTIONS DIVERSES

Q. 1 : Fouilles archéologiques effectuées lors de la destruction de la Chaussée du Moulin de Paillès

Cela fait maintenant 24 mois que la fouille d'archéologie préventive a été effectuée par l'INRAP de Nîmes.

Monsieur le Maire :

① Pouvez-vous nous indiquer si une présentation (aux élus et/ou au Saint-Georgiens) de ce rapport et des conclusions de cette fouille d'archéologie préventive sont prévus ?

② Pouvez-vous nous communiquer le rapport publié ?

Réponse : pour le moment, le rapport n'a pas été transmis à la Commune.

Q. 2 : Loyers perçus par la commune

Monsieur le Maire :

① Pouvez-vous nous communiquer les loyers mensuels et les charges applicables à partir du 01/01/2025 pour les locaux du Centre Commercial (Bureau de tabac, Boucherie, pharmacie, boulangerie...), la Maison de Santé et les logements gérés par la mairie ?

② Quelle est la perte mensuelle de loyer suite à la non-location du cabinet dentaire ?

Réponse :

BUDGET COMMUNAL (TTC)

LOYERS APPARTEMENTS MAIRIE

NOM	CHARGES CPTE 70878 Mensuel	LOYERS CPTE 752 Mensuel	NET (ac charges) Mensuel	CHARGES CPTE 758 Annuel	LOYERS CPTE 752 Annuel	NET (ac charges) Annuel	REGUL CHARGES 2024	TOTAL CHARGES + REGUL 2024	TOTAL LOYER + CHARGES TTC 2024
PORREYE	20,00 €	545,37 €	565,37 €	240,00 €	6 544,44 €	6 784,44 €	44,40 €	284,40 €	6 828,84 €
DECREMPS Dominique	20,00 €	438,40 €	458,40 €	240,00 €	5 260,80 €	5 500,80 €	48,67 €	288,67 €	5 549,47 €
LAMBERT Fabienne	30,00 €	496,77 €	526,77 €	360,00 €	5 961,24 €	6 321,24 €	44,83 €	404,83 €	6 366,07 €
SANTIAGO Christine	20,00 €	493,17 €	513,17 €	240,00 €	5 918,04 €	6 158,04 €	43,50 €	283,50 €	6 201,54 €
PUJOL ET ESTELRICH	30,00 €	429,94 €	459,94 €	360,00 €	5 159,28 €	5 519,28 €	29,34 €	389,34 €	5 548,62 €
BELOQUE Jean	50,00 €	501,54 €	551,54 €	600,00 €	6 018,48 €	6 618,48 €	692,19 €	1 292,19 €	7 310,67 €
	170,00 €	**2 905,19 €**	**3 075,19 €**	**2 040,00 €**	**34 862,28 €**	**36 902,28 €**	**902,93 €**	**2 942,93 €**	**37 805,21 €**

LOYERS LOCAUX MAIRIE

NOM	CHARGES CPTE 70878 Mensuel	LOYERS CPTE 752 Mensuel	NET (ac charges) Mensuel	CHARGES CPTE 758 Annuel	LOYERS CPTE 752 Annuel	NET (ac charges) Annuel	REGUL CHARGES 2024	TOTAL CHARGES + REGUL 2024	TOTAL LOYER + CHARGES TTC 2024
CONNES		150,00 €	150,00 €	- €	1 800,00 €	1 800,00 €		- €	1 800,00 €
ERIKA	18,00 €	539,22 €	557,22 €	216,00 €	6 470,64 €	6 686,64 €	23,57 €	239,57 €	6 710,21 €
	18,00 €	**689,22 €**	**707,22 €**	**216,00 €**	**8 270,64 €**	**8 486,64 €**	**23,57 €**	**239,57 €**	**8 510,21 €**

LOYERS MAISON DE SANTE

NOM	CHARGES CPTE 758 Mensuel	LOYERS CPTE 752 Mensuel	NET (ac charges) Mensuel	CHARGES CPTE 758 Annuel	LOYERS CPTE 752 Annuel	NET (ac charges) Annuel	REGUL CHARGES 2024	TOTAL CHARGES + REGUL 2024	TOTAL LOYER + CHARGES TTC 2024
SCM MEDI ST GEORGES	600,00 €	1 231,91 €	1 831,91 €	7 200,00 €	14 782,92 €	21 982,92 €	- 60,29 €	7 139,71 €	21 922,63 €
SDF BIANQUIS-PETIT-SANTORO	180,00 €	523,94 €	703,94 €	2 160,00 €	6 287,28 €	8 447,28 €	480,84 €	2 640,84 €	8 928,12 €
SAVETIER CAROLI (Psy-Clinicienne)	- €	153,35 €	153,35 €	- €	1 840,20 €	1 840,20 €	49,81 €	49,81 €	1 890,01 €
SCP GALTIER ALA (Kiné)	450,00 €	1 414,65 €	1 864,65 €	5 400,00 €	16 975,80 €	22 375,80 €	- 254,57 €	5 145,43 €	22 121,23 €
ASALEE	- €	150,00 €	150,00 €	- €	1 800,00 €	1 800,00 €		- €	1 800,00 €
	Mme LAURENT partie						45,83 €	45,83 €	45,83 €
BLANCHET SEVERI (Orthophoniste)	- €	192,00 €	192,00 €	- €	2 304,00 €	2 304,00 €	49,81 €	49,81 €	2 353,81 €
LADOUX MARTINEZ (Diététicienne)	- €	48,00 €	48,00 €	- €	576,00 €	576,00 €	49,81 €	49,81 €	625,81 €
	1 230,00 €	**3 713,85 €**	**4 943,85 €**	**14 760,00 €**	**44 566,20 €**	**59 326,20 €**	**361,24 €**	**15 121,24 €**	**59 687,44 €**
Dentiste	*750,00 €*	*1 447,88 €*	*2 197,88 €*	*9 000,00 €*	*17 374,56 €*	*26 374,56 €*	*1 342,76 €*	*10 342,76 €*	*27 717,32 €*

BUDGET CENTRE COMMERCIAL (HT)

LOYER CENTRE COMMERCIAL

NOM	MONTANT HT MENSUEL		MONTANT TVA MENSUEL		LOYER + CHARGES TTC MENSUEL
	Loyers 752	Charges 70878	Loyers 752	Charges 70878	
TABAC PRESSE	456,96 €	- €	91,39 €	- €	548,35 €
EPICERIE	668,57 €	40,00 €	133,71 €	2,50 €	844,78 €
PHARMACIE	477,61 €	20,00 €	95,52 €	1,50 €	594,63 €
BOULANGERIE	462,86 €	20,00 €	92,57 €	1,50 €	576,93 €
	2 066,00 €	**80,00 €**	**413,19 €**	**5,50 €**	**2 564,69 €**
APPART			*493,97 €*	*25,00 €*	*518,97 €*

NOM	MONTANT HT ANNUEL		MONTANT TVA ANNUEL		LOYER + CHARGES TTC ANNUEL	REGUL CHARGES 2024	TOTAL LOYER + CHARGES + REGUL TTC 2024
	Loyers 752	Charges 70878	Loyers 752	Charges 70878			
TABAC PRESSE	5 483,52 €	- €	1 096,68 €	- €	6 580,20 €	240,63 €	6 820,83 €
EPICERIE	8 022,84 €	480,00 €	1 604,52 €	30,00 €	10 137,36 €	73,22 €	10 210,58 €
PHARMACIE	5 731,32 €	240,00 €	1 146,24 €	18,00 €	7 135,56 €	146,10 €	7 281,66 €
BOULANGERIE	5 554,32 €	240,00 €	1 110,84 €	18,00 €	6 923,16 €	161,82 €	7 084,98 €
	24 792,00 €	**960,00 €**	**4 958,28 €**	**66,00 €**	**30 776,28 €**	**621,77 €**	**31 398,05 €**

La séance est levée à 22h29

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du **03 AVRIL 2025** après approbation lors du prochain Conseil Municipal.
Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet (www.saint-georges-de-luzencon.fr) de la Mairie une fois approuvé.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon, le 04 avril 2025

Le secrétaire de séance
Mme MUYS Elisabeth
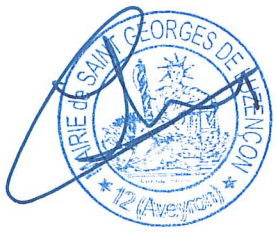
Le Maire
M. Didier CADAUX